

## Bourses de fin d'études de maîtrise des Études supérieures et postdoctorales

Dépôt initial du mémoire avant la fin de la 2<sup>e</sup> année d'inscription à la maîtrise

### BFEM ESP A2023 / Concours automne 2023

Le concours des « Bourses de fin d'études de maîtrise / BFEM ESP A2023 » vise à soutenir les étudiantes, étudiants à la maîtrise en recherche avec mémoire dans leurs derniers mois d'études, et ce, dès le trimestre d'automne 2023 jusqu'au dépôt initial de leur mémoire, soit au plus tard au trimestre d'été 2024.

En accord avec la vision sur l'équité, la diversité et l'inclusion de notre université et son ouverture aux Premiers Peuples, les circonstances particulières qui peuvent avoir eu une incidence sur le parcours académique seront considérées dans l'évaluation des dossiers de candidature.

### Caractéristiques et valeur de la bourse

Le concours **BFEM ESP A2023** concerne **uniquement** les étudiantes, étudiants dont le **dépôt initial** du mémoire sera réalisé **avant la fin du 6<sup>e</sup> trimestre** d'inscription à un programme d'études de maîtrise avec modalité « *mémoire* » et au plus tard à la fin du trimestre d'été 2024.

La bourse de fin d'études de maîtrise est d'une valeur de 500 \$ par mois pour une valeur maximale de 6 000 \$. Cette bourse s'accompagne **obligatoirement** d'une contrepartie financière provenant de la directrice, directeur de recherche ou de l'unité académique équivalant minimalement à 20 % du montant accordé par les ESP.

### Critères d'admissibilité

1. Être inscrite, inscrit à un programme d'études de maîtrise en recherche avec mémoire à temps plein de manière continue depuis le premier trimestre (interruption permise seulement pour des raisons de grossesse ou de maladie, avec certificat médical à l'appui).
2. Faire le dépôt initial du mémoire avant la fin du **6<sup>e</sup> trimestre** d'inscription à la maîtrise et au plus tard à la fin du trimestre d'été 2024.  
*Il est à noter que si le dépôt initial est fait plus tôt que prévu, la valeur de la bourse sera calculée en fonction du nombre de mois effectués pour la rédaction.*
3. Avoir un excellent dossier académique, soit une moyenne minimale de 3,7/4,3.
4. Se consacrer à la rédaction du mémoire pendant la période d'octroi de la bourse.
5. Ne pas détenir une bourse d'un organisme gouvernemental (CRSNG, IRSC, CRSH, FRQSC, FRQS, FRQNT) pendant la période d'octroi de la bourse.
6. Avoir l'engagement de la directrice, directeur de recherche ou de l'unité pour le versement de la contribution minimale de 20 %.
7. Ne pas recevoir plus de 31 000 \$ en revenus de bourses durant la période d'octroi.

## Dépôt de la demande

### RESPONSABILITÉS DE L'ÉTUDIANTE, ÉTUDIANT :

1. Faire part à sa directrice, directeur de recherche de cette occasion de financement. Discuter conjointement du programme de bourses de fin d'études de maîtrise (critères d'admissibilité, contrepartie de la directrice, directeur de recherche ou de l'unité, etc.) et de la possibilité de déposer sa candidature;
2. Vérifier, conjointement avec sa directrice, directeur de recherche, d'avoir l'appui de son unité académique si la contrepartie financière est assumée par cette dernière (assistantat de recherche, d'enseignement, fonds du département, etc.);
3. Compléter sa demande via le [portail des bourses](#);
4. Enregistrer sa candidature sur le portail des bourses;
5. Envoyer par courriel à sa directrice, directeur de recherche le lien et le code d'accès généré dans le portail des bourses, afin de pouvoir téléverser son formulaire de « *Contribution au complément de bourse* »;
6. Se procurer son relevé de notes du programme en cours à partir de son Centre Étudiant (version non-officielle acceptée) et le téléverser dans le portail des bourses;
7. Téléverser le plan global d'études mis à jour selon le format exigé par l'unité académique d'attache;
8. Cliquer sur « *soumettre* » dans le portail des bourses dès que son dossier est complet, et ce, **avant la date limite du 26 juin 2023, 13 h**. Il est à noter qu'il n'est pas nécessaire d'attendre que votre directrice, directeur de recherche ait ajouté son formulaire « *Contribution au complément de bourse* » dans le portail des bourses pour faire la soumission du dossier.
9. Uniquement après avoir soumis votre candidature dans le portail des bourses, faire une copie de sa candidature complète (formulaire, relevé de notes et plan global d'études) et la remettre à la personne désignée pour recevoir les candidatures dans son unité académique (département, école ou faculté) **avant la date limite fixée par celle-ci**.

### RESPONSABILITÉS DE L'UNITÉ <sup>1</sup> :

Le formulaire « *Contribution au complément de bourse* » de la directrice, directeur de recherche doit demeurer confidentiel. La directrice, directeur de recherche doit téléverser le formulaire dans le portail des bourses selon les instructions fournies par la personne candidate et envoyer son formulaire « *Contribution au complément de bourse* » à l'unité responsable de la présélection.

1. Après la date de fermeture des mises en candidature, les ESP feront parvenir à chaque unité (via leur BAL partagée), la liste des candidatures soumises dans le portail des bourses.
2. L'unité doit réclamer le formulaire de contribution à la directrice, directeur de recherche.
3. L'unité procède à l'évaluation des dossiers reçus et fait une présélection des candidatures présentées dans le cadre du concours.
4. L'unité recommande aux ESP un **maximum de 2 dossiers ordonnancés** (aucun ex æquo possible) selon les critères établis, et ce, au plus tard le 17 juillet 2023, 13 h par courriel à [regis.harvey@umontreal.ca](mailto:regis.harvey@umontreal.ca).
5. Aviser les personnes candidates de la présélection départementale qu'elles soient recommandées ou non aux ESP.

---

<sup>1</sup> Unité : Faculté non départementalisée, Département et École. Il peut aussi s'agir de la direction d'une faculté départementalisée. Une unité n'est pas un centre de recherche affilié ni un programme d'études.

## Critères d'évaluation

1. Qualité du dossier académique de la personne candidate selon les résultats consignés dans le relevé de notes (50 %)
2. Besoin financier (40 %)
3. Faisabilité du plan de travail mensuel (10 %)

## Attribution et modalités de versement

Les ESP procèdent à une dernière étape d'évaluation visant à sélectionner les lauréates, lauréats.

La bourse d'une valeur maximale de 6 000 \$ est versée en trois parties :

- 30 % à l'octroi,
- 30 % à mi-parcours et
- 40 % au dépôt initial du mémoire.

Les conditions de maintien et paiement associées à la bourse seront précisées dans l'avis d'octroi.

Les étudiantes, étudiants, directrices, directeurs de recherche et unités d'attache seront avisés par courriel du résultat de ce concours à la fin du mois d'août 2023.

**Lien vers le formulaire :** [Cliquez ici](#)

**Informations supplémentaires :** Régis Harvey  
Bureau des bourses  
Études supérieures et postdoctorales (ESP)  
2910, boul. Édouard-Montpetit, app. 7, bureau 230  
Montréal, QC H3T 1J7  
Tél. : 514 343-6111, poste 37363  
[esp-bourses@esp.umontreal.ca](mailto:esp-bourses@esp.umontreal.ca)